

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 22 JUILLET 2011**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 22 juillet 2011, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

Étaient présents : Jean-Luc Fraisse, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Stéphane Charrat, Jean-Paul Brustel, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Hervé Trescartes, Jean-Michel Jamon.

Étaient absents : Eric Jacob, Nadine Tallobre, Patricia Payet et Bruno Christophe qui avaient donné pouvoir respectivement à Michèle Valentin, Gilbert Meyssonier, Jean-Luc Fraisse et Pascal Garnier, ainsi que Marcel Meyssonier.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Jamon a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents, moins une abstention (G. Caroff-Duflos).

2. Délibérations :

Maison de santé pluridisciplinaire : plan de financement, demande de subventions :

M. le Maire propose d'augmenter le plan de financement de 100 000€ pour la réalisation d'un cabinet dentaire jugé indispensable pour le canton d'Allègre et d'établir le plan de financement de la Maison de santé pluridisciplinaire comme suit :

Montant de travaux et honoraires : **820 000€ HT**

	€ HT	%
Conseil régional FRADTT	288 000 €	35.12%
Etat DDR	150 000 €	18.29%
FEDER	127 000 €	15.49%
CCPA	70 000 €	8.54%
Réserve parlementaire	21 000 €	2.56%
Commune Allègre	164 000 €	20%
	820 000 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de maison de santé pluridisciplinaire pour un montant de 820 000€ HT ;
- d'approuver le plan de financement ;
- de demander les subventions les plus larges possibles à l'Union européenne au titre du FEDER.

Puis, M. le Maire informe le conseil de l'état d'avancement du dossier : l'atelier d'architecture Trinh et Laudat est en train de dessiner une nouvelle esquisse dans la mesure où le commerce qui devait s'installer dans la partie inférieure du bâtiment n'a pas donné suite et que le SAMSAH se retire du projet pour des questions d'ordre budgétaire. L'avant-projet sommaire sera livré en septembre et l'avant-projet détaillé à la mi-novembre, les entreprises seront consultées dans le courant de l'hiver ce qui laisse envisager un démarrage des travaux au printemps 2012. M. le Maire ajoute que le Monument aux Morts ne devrait finalement pas être déplacé.

Mobilier de la bibliothèque : demande de subvention :

Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission Bâtiments, présente au conseil le plan d'implantation du mobilier de la nouvelle bibliothèque élaboré en étroite relation avec la Bibliothèque départementale de Prêt. Il précise que la quasi-totalité du mobilier en possession de la commune sera réutilisé. Néanmoins, il convient d'acquérir plusieurs éléments, notamment pour l'espace jeunesse.

La dépense estimative calculée sur la base du devis de DPC, fournisseur spécialisé, s'élève à 3 234,06€ HT, soit 3 867,93€ TTC. Par ailleurs, il convient d'acquérir deux postes informatiques pour 1 370,00€ HT, soit 1 563,17€ TTC dont un sera connecté à internet et mis à la disposition du public. Gilbert

Meyssonnier ajoute que le Conseil général sera sollicité à hauteur de 20% pour le mobilier et pour l'octroi d'un forfait de 200€ pour l'acquisition d'un poste informatique.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'acquisition de mobilier pour la bibliothèque sur la base d'un montant de 3 234,06€ HT, soit 3 867,93€ TTC ;
- d'acquérir deux ordinateurs pour 1 307,00€ HT, soit 1 563,17€ TTC ;
- de demander une subvention la plus large possible au Conseil général de la Haute-Loire.

Gilbert Meyssonnier invite toutes les personnes intéressées au fonctionnement de la bibliothèque à se faire connaître en mairie.

Assainissement du village de Besses : choix du maître d'œuvre :

Roland Puech, vice-président de la commission Eau et assainissement, rappelle au conseil que le schéma directeur d'assainissement a fait ressortir qu'il était impossible d'envisager des assainissements autonomes à Besses en raison du manque de foncier. Il est donc prévu de réaliser un assainissement collectif pour traiter les effluents du village et de créer un collecteur d'eaux usées. Parallèlement, il est prévu le réaménagement du réseau d'eaux pluviales et l'enfouissement des réseaux secs.

Deux bureaux d'études sur les cinq consultés ont répondu à la consultation. Il ressort que l'offre la plus avantageuse est celle du bureau d'études AB2R, du Puy-en-Velay, qui propose d'effectuer la mission de maîtrise d'œuvre pour 12 370€ HT, soit 14 945,52€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil a décidé à l'unanimité de retenir le bureau d'études AB2R pour 12 370€ HT, soit 14 945,52€ TTC.

Assainissement du village de Châteauneuf-bas : choix du maître d'œuvre :

Roland Puech, vice-président de la commission Eau et assainissement, rappelle au conseil qu'il est possible de raccorder une dizaine de maisons du village de Châteauneuf à la station d'épuration du bourg, via le poste de relevage des Doniches 2. Il propose au conseil de retenir le bureau d'études le moins-disant pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre, AB2R, du Puy-en-Velay, pour 5 620,00€ HT, soit 6 721,52€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de retenir le bureau d'études AB2R pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'assainissement à Châteauneuf.

Acquisition de la parcelle D-1283 au lieu-dit Les Combes pour régularisation :

M. le Maire expose au conseil qu'il y a lieu d'acquérir, à titre de régularisation, la parcelle D-1283, sise Les Combes, à Besses, d'une superficie de 1747m² appartenant à Mme Beynier Raymonde, épouse Garnier, et dont l'emprise se trouve sur la voie communale n°5. Le vendeur consent à céder à la commune la parcelle en question pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, d'acquérir la parcelle D-1283 sise Les Combes, à titre de régularisation, pour l'euro symbolique non perçu et autorise M. le Maire, ou tout adjoint auquel il a donné délégation, à signer l'acte administratif de mutation immobilière qui en découlera.

Acquisition du terrain d'emprise du réservoir de Chaduzias :

M. le Maire rappelle au conseil que l'adduction en eau potable du village de Chaduzias a nécessité la reprise du réservoir et qu'il y a donc lieu d'acquérir, à titre de régularisation, le terrain d'emprise pour une superficie de 125m². Le propriétaire de la parcelle, M. Christophe Bénézit, consent à céder le terrain pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, d'acquérir le terrain d'emprise du réservoir de Chaduzias pour l'euro symbolique non perçu et autorise M. le Maire, ou tout adjoint auquel il a donné délégation, à signer l'acte administratif de mutation immobilière qui en découlera.

Acquisition du terrain d'emprise du réservoir de Besses :

M. le Maire rappelle au conseil que l'adduction en eau potable du village de Besses a nécessité la reprise du réservoir et qu'il y a donc lieu d'acquérir, à titre de régularisation, le terrain d'emprise. Le propriétaire de la parcelle, Mme Pierrette Canivet, épouse Monerie, consent à céder le terrain pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, d'acquérir le terrain d'emprise du réservoir de Besses pour l'euro symbolique non perçu et autorise M. le Maire, ou tout adjoint auquel il a donné délégation, à signer l'acte administratif de mutation immobilière qui en découlera.

Acquisition par voie d'échange des parcelles B-2584 et B-2585, Le Pré du Mié :

M. le Maire rend compte au conseil du compromis qui a été trouvé entre la commune et M. et Mme Baptiste Michel afin de régulariser l'emprise du chemin au droit de leur propriété 9, rue du Pré du Mié. Il

a été convenu que la commune leur céderait la parcelle B-2586 d'une surface de 4m² en échange des parcelles B-2584 et B-2585 leur appartenant, d'une surface respective de 21m² et 10m².

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, d'échanger, à titre de régularisation, la parcelle B-2586, propriété de la commune, avec les parcelles B-2584 et B-2585, propriétés de M. et Mme Baptiste, et autorise M. le Maire, ou tout adjoint auquel il a donné délégation, à signer l'acte administratif de mutation immobilière qui en découlera.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil décide de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune sur l'immeuble cadastré B-849, sis 1 rue du Bac.

Ecole : personnel communal

M. le Maire expose au conseil qu'un agent communal de l'école lui a fait part de son souhait de diminuer son temps de travail hebdomadaire pour des raisons personnelles. D'un commun accord avec l'agent, il a été convenu qu'il n'assurerait plus la garderie des enfants et qu'il n'interviendrait plus dans les classes ; à compter du 1^{er} septembre 2011, son activité se limitera au service à la cantine et aux tâches ménagères. Ce changement se traduira par la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 30/35^{ème} et par la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 19/35^{ème} au 01/09/2011.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 11 voix pour et 3 abstentions (S. Charrat, G. Caroff-Duflos, H. Trescartes) de répondre positivement à la demande de l'agent et :

- de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe 30/35^{ème} ;
- de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe 19/35^{ème} au 01/09/2011 ;
- de soumettre cette décision pour avis au Comité technique paritaire du mois de septembre.

3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

M. le Maire informe le conseil, qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur la parcelle cadastrée B-833 sise 4 route de Châteauneuf.

4. Informations sur l'activité de la CCPA :

Halte-garderie : Gilbert Meyssonier informe le conseil des résultats du questionnaire adressé aux populations du canton d'Allègre et des communes environnantes pour la transformation de la halte-garderie en micro-crèche. Il ressort que seulement 3 enfants par jour fréquenteraient la micro-crèche alors qu'il faudrait un minimum de 6 enfants pour qu'elle soit viable. Le bureau du conseil communautaire s'est donc prononcé pour la fermeture de la halte-garderie. Néanmoins, si des familles se manifestent, la réouverture de la structure pourrait être prononcée très rapidement.

5. Questions des conseillers et du public :

Une personne du public remercie les employés communaux pour la réparation délicate de la fuite d'eau montée Saint Martin.

Une personne intervient pour demander s'il serait possible de donner le nom de M. Deplagne au charreyron qui, partant derrière l'école, monte jusque vers l'ancien lavoir. M. Deplagne était professeur au Cours complémentaire d'Allègre dans les années 50 et préparait activement ses élèves au concours de l'Ecole normale. M. le Maire demande que lui soit communiquée une notice biographique sur cette personne et que le conseil avisera en conséquence.

6. Informations de la municipalité :

Point sur l'avancement des travaux de la mairie : la maçonnerie est pratiquement terminée ; la pose du réseau électrique et de chauffage est en cours ; l'entreprise de menuiserie a commencé à poser les fenêtres. En raison des congés, les travaux s'arrêtent fin juillet et reprendront fin août.

Fête de la Noire : le feu d'artifice du 13 juillet n'ayant pu avoir lieu en raison de la météo, sera tiré à l'occasion de la fête de la Noire, le dimanche 7 août, en soirée, derrière le Centre George Sand.

Chantier de Jeunes : cette année le Chantier de jeunes se déroulera du 3 au 24 août, il consistera en une remise en état du charreyron des porteurs d'eau depuis la rue du Mont-Bar jusqu'à la rue N.-D. de

l'Oratoire. Le groupe sera constitué de deux animateurs et de 12 bénévoles (4 Allemands, 4 Coréens et 4 Français). Les familles qui souhaitent accueillir, une fois pendant le séjour, des jeunes bénévoles à leur table pour partager un moment de convivialité, peuvent se faire connaître en mairie.

Inauguration des nouveaux noms de rue : l'inauguration aura lieu le samedi 6 août à 17h30 au jardin Clodomir et Marie Chossegros (Fonteline).

Bulletin municipal n°2 : les personnes qui n'auraient pas été destinataires du bulletin municipal n°2 peuvent venir le retirer en mairie.

Séance levée à 22h30.